



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°03/2016 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

DE L'ASPAIRE

du mercredi 31 août 2016 à 18h30, à Rolle

Mme Chantal Maurer, Présidente, ouvre la séance et remercie la commune de Rolle pour son accueil. Elle propose une minute de silence à l'Assemblée en mémoire de M. Alain Gruaz, délégué au Conseil intercommunal de l'ASPAIRE décédé subitement au mois d'août.

Présences

29 délégués et suppléants (10 fixes et 19 variables) sur 36 sont présents.

Excusés :

Délégués fixes : M. Roger-Michel Blanchard (pas de suppléant)
Mme Marlyse Dentan (remplacée par M. Daniel Emery)
M. Thierry Dubois (pas de suppléant)
M. Michel Hentsch (remplacé par Mme Mercedes Puteo)

Délégués variables : Mme Sophie Colomer Widmer (pas de suppléant)
Mme Manuela Gianferrari (pas de suppléant)
Mme Valérie Blanchard (remplacée Mme Mélanie Berthet)

Membre CODIR : M. Jean-Noël Goël

Absents :

Délégués fixes : Mme Marie-Claire Conod Martinez (remplacée par M. Philippe Parmelin)

Délégués variables : M. Christian Fluhr (pas de suppléant)
M. Giorgio Micello (pas de suppléant)
M. Carmelo Nicolo (pas de suppléant)

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2016

Ce compte-rendu est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

3. Communications du bureau

Mme Maurer informe que le bureau s'est réuni en date du 6 juillet 2016 en vue de préparer l'ordre du jour de la prochaine séance et nommer les commissions rapportant sur les préavis à l'ordre de jour.

Elle confirme que la séance d'installation des autorités se tiendra le 14 septembre à Mont-sur Rolle. A l'heure actuelle, quelques candidatures au CODIR ont été reçues. Mme Sandra Gordon

s'est proposée à la fonction de présidente de la nouvelle Association ENJEU. Aucune autre candidature n'a été reçue à ce jour.

4. Communications du CODIR

Lors du dernier Conseil intercommunal de l'ASPAIRE, M. Frédéric Mani a souhaité obtenir des éclaircissements quant au montant élevé figurant au poste « containers » des comptes. M. Hubert Monnard explique que le préavis présenté à l'époque indiquait un montant de Fr. 720'000.- amortissable en trois ans. Il confirme que le chiffre de Fr. 240'000.- n'a pas été reporté au budget de l'année 2015 et que cela est un oubli. Un amortissement de Fr. 240'000.- aurait permis de couvrir la dépense finale. Au total, il a été dépensé Fr. 634'000.-, dont Fr. 134'000.- de location ont été facturés à l'ARAERE entre 2013 et 2015 (montant payé par les mêmes communes). Il en résulte une économie de Fr. 240'000.- par rapport à la demande de crédit déposée en 2013.

5. Préavis N° 03-2016 du Comité de Direction concernant une demande de crédit pour le financement de la place de rebroussement des bus

M. Monnard donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

M. Frédéric Mani, Président, lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui sont identiques à celles du préavis. Cette commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté par le CODIR.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité

1. D'accorder au Comité de Direction un crédit pour sa participation au financement de la place de rebroussement des bus de CHF 409'604.72 ;
2. D'autoriser le Comité de Direction à emprunter ce montant auprès d'un établissement bancaire de la région ;
3. D'autoriser le Comité de Direction à amortir ce montant sur une période de 10 ans ;
4. D'autoriser le Comité de Direction à porter aux budgets à venir les amortissements et les intérêts des emprunts contractés.

6. Préavis N° 04-2016 du Comité de Direction concernant la modification du Règlement du Conseil d'Etablissement

M. Jaquet donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

Mme Coraline de Wurstemberger, Présidente, lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc, qui sont identiques à celles du préavis. Cette commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté par le CODIR.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité

1. D'approuver l'adaptation des renvois à la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) et à son Règlement d'application (RLEO) au lieu de la Loi Scolaire du 12 juin 1984, aux articles 1, 2, 5, 10, 13, 25, 26, 27 et 39 ;
2. D'accepter l'ajout d'un 3e paragraphe à l'article 9, selon décision prise lors de la séance du Conseil d'Etablissement du 20 juin 2012 ;
3. D'approuver l'ajout de 3 paragraphes à l'article 25, conformément à la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) et à son Règlement d'application (RLEO) ;
4. D'accepter de modifier le 2ème paragraphe de l'article 30, (selon décision prise séance CET du 25 septembre 2014) ;

5. Et d'adopter ainsi le nouveau Règlement du Conseil d'Établissement proposé.

7. Préavis N° 05-2016 du Bureau du Conseil intercommunal concernant les indemnités du Conseil intercommunal pour la législature 2016 – 2021

Mme Maurer donne connaissance des conclusions du préavis du Bureau du Conseil intercommunal.

Mme Anne Guisolan, Présidente, lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc, qui sont identiques à celles du préavis. Cette commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté par le CODIR.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité

De fixer les indemnités et rétributions des membres du Bureau du Conseil intercommunal et les indemnités de séances, avec effet au 1er janvier 2017, comme suit :

Président	Fr. 2'200.- par année
Secrétaire	Fr. 3'500.- par année
Vice-président	Fr. 250.- par année
Scrutateurs et suppléants	Fr. 250.- par année

De fixer les indemnités de séances à partir du 14 septembre 2016, date de la séance d'installation des nouvelles autorités, comme suit :

Commissions ad hoc	Fr. 30.- par heure et par membre
Commission de gestion	Fr. 30.- par heure et par membre
Forfait rapport de commission	Fr. 50.- par rapport
Jetons de présence	Fr. 50.- par séance

8. Préavis N° 06-2016 du Comité de Direction concernant sa rémunération pour la législature 2016-2021

M. Monnard donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

Mme Anne Guisolan, Présidente, lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc, qui incluent un amendement destiné à reconsidérer le travail important effectué par CODIR, soit : modification des salaires du Président à Fr. 6'000.00 au lieu de Fr. 5'000.00 par année et allocation d'une somme de Fr. 2'000.00 pour chaque membre du CODIR. Cet amendement est soutenu par le CODIR.

Après vote sur l'amendement, le Conseil intercommunal décide d'amender le préavis comme suit :

Président	Fr. 6'000.00 / année remplace Fr. 5'000.00 / année
Membre du CODIR	Fr. 2'000.00 / année remplace Fr. 0.00 / année

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité d'accepter le préavis amendé moins deux avis contraires et une abstention

De fixer les salaires du CODIR comme suit :

Président	Fr. 6'000.00 / année
Membre du CODIR	Fr. 2'000.00 / année
Pour tout le CODIR	Fr. 50.00 / heure
Pour les membres des commissions désignées par le CODIR	Fr. 40.00 / heure

Pour les membres des Commissions désignées au sein du Conseil d'Établissement	Fr. 100.00 / année
Frais de déplacement extraordinaires et hors de la zone de l'Association	Fr. 0.70 / km

9. Divers et propositions individuelles

M. Michel Hentsch exprime toute la reconnaissance de sa commune pour son accueil en 2011 au sein de l'ASPAIRE et la manière dont les négociations ont été faciles pour en sortir tout en ayant la possibilité de maintenir une collaboration avec l'Association à des conditions idéales.

Mme Ingrid Jorissen, Directrice, informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le mercredi 2 novembre à 18h30 et que l'ordre du jour inclura l'adoption du budget 2017. Elle présente le nouveau comptable de l'Association, M. Maurizio Zecchin.

Mme Maurer explique que plusieurs membres du CODIR se retirent de l'Association lors de cette dernière séance de législature. Il s'agit de : Mme Josephine Byrne Garelli, M. Hubert Monnard, M. Denys Jaquet et M. Jean-Noël Goël. Tout en relatant brièvement leur parcours, elle leur exprime la reconnaissance de tous pour tout le travail accompli par chacun d'eux depuis la création de l'Association.

Aujourd'hui sonne la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ASPAIRE et le prochain départ de l'Association ENJEU. Mme Maurer félicite les membres qui terminent leur mandat et leur souhaite une belle retraite politique.

De chaleureux remerciements vont également à Mme Laetitia Gonin pour son aide apportée aux préparations des séances du Conseil intercommunal durant ces cinq années.

Mme Maurer s'adresse aux membres du Conseil intercommunal qui ont eu un grand nombre de décisions importantes à prendre durant cette législature. Les séances ont toujours été menées dans un bon esprit de collégialité amenant des débats de qualité. Elle remercie également ses collègues du bureau du Conseil ainsi que la secrétaire soussignée pour la qualité de son travail.

M. Monnard s'estime satisfait du travail réalisé ces dernières années. Au départ, une réflexion avait été faite sur la répartition des enfants entre les différents bâtiments existants. La forme juridique a finalement dû être repensée et il a fallu plancher à maintes reprises sur les statuts. Le plan de financement a été établi en tenant compte de la capacité financière de chaque commune. Un gros travail au niveau des finances a été accompli. Mme Laetitia Gonin a été engagée en tant que cheffe de projet en 2011 et a effectué beaucoup d'heures supplémentaires pour mettre en place l'Association. Mme Claire-Lise Joran a été engagée par la suite pour alléger le travail du secrétariat, puis les devoirs surveillés sont venus se greffer aux tâches déjà conséquentes. Une étude de deux ans a été réalisée afin d'intégrer l'Accueil de jour à l'ASPAIRE. Une Directrice a été engagée ainsi qu'un comptable qui travaillera sur place et remplacera la Fiduciaire avec qui la collaboration était devenue difficile. Il remercie les présidents qui ont dirigé l'Association ainsi que l'organe délibérant de la part duquel il a toujours obtenu soutien et compréhension. Il retiendra surtout les bons moments passés en séance du CODIR ainsi qu'aux séances du Conseil intercommunal. Il souhaite beaucoup de succès aux nouveaux membres de l'Association ENJEU.

Mme Josephine Byrne Garelli remercie les délégués pour leur confiance. Elle a vécu au sein du CODIR une magnifique expérience humaine. Elle remercie également ses anciens collègues du

CODIR, les citoyens pour leur confiance, Mme Gonin pour son soutien et sa vigilance. Elle espère avoir démontré que la commune de Rolle pouvait travailler dans un bon esprit avec les communes environnantes contrairement à ce qui avait été fait par le passé. Elle termine en remerciant ses collègues.

Mme Maurer clôt la séance ainsi que la législature 2011-2016, remercie une dernière fois les délégués et convie l'assemblée à un apéritif offert par la commune de Rolle.

La séance est levée à 19h15

Pour le Bureau :

La Présidente :

Chantal Maurer

La Secrétaire :

Sandrine Vaucher